

L'AGRICULTURE

LES FRAIS DE TRANSPORT DU GRAIN

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au ministre de l'Agriculture. Dernièrement, le ministre des Transports a affirmé que les personnes doivent avoir priorité sur les compagnies de chemins de fer. Compte tenu de cette affirmation, je demande au ministre de l'Agriculture comment le parti libéral peut en donner la garantie aux céréaliers des Prairies, puisque les tarifs-marchandises montent en flèche contrairement aux projections établies selon la loi sur les transports du grain de l'Ouest, pour le plus grand avantage du gouvernement et des chemins de fer?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député oublie certains aspects du projet de loi qui sont très importants. Il permet l'expédition de productions spéciales. Naguère, les céréaliers auraient payé \$50 pour expédier une tonne de grain à Thunder Bay ou à Vancouver; à l'heure actuelle, le tarif pour ces denrées, dont le colza—qui vient au deuxième rang après le blé—est de \$7.50. Et de \$5.50 depuis Saskatoon à Thunder Bay ou à Vancouver. Auparavant, le tarif était de \$45 la tonne. Comme on le voit, l'économie est immense. Selon mes propres données, les hausses ne sont pas aussi importantes que le député le laisse entendre.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, je suis tout à fait déçu de la réponse et de l'attitude du ministre. Ce que je demande au ministre, c'est de nous assurer que les intérêts des céréaliers seront protégés d'une augmentation sans fin des tarifs-marchandises. Je demande au ministre comment il peut nous le garantir. Comment les céréaliers peuvent-ils avoir confiance au parti libéral alors que le ministre des Transports agit comme conseiller politique de M. John Turner, un des administrateurs du CP; que l'ancien président du CP, M. Ian Sinclair, est nommé au Sénat par le gouvernement libéral, et que M. Jack Horner, ancien président du CN, est à la tête de l'Office du transport du grain? Le ministre tient-il compte de tout cela et a-t-il veillé à ce que les intérêts des producteurs soient protégés? Et, si oui, quelles mesures entend-il prendre avant la fin de juin?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le seul fait que j'aie décidé de participer à une certaine campagne devrait faire comprendre au député que les intérêts des agriculteurs me tiennent à cœur.

Questions orales

LE MULTICULTURALISME

L'OCTROI DES SUBVENTIONS EN ONTARIO

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. C'est au sujet d'une note de service que le directeur régional de l'Ontario a adressée au sous-secrétaire d'État adjoint aux opérations régionales. Elle concerne l'examen des subventions dans le domaine du multiculturalisme. Cette note indique que d'après les observations qui figurent dans les évaluations de septembre et novembre concernant les demandes de subventions de divers groupes de l'Ontario, l'administration centrale n'aurait pas fait son examen de façon suivie ou adéquate. Il y est dit aussi que les vives inquiétudes que suscitait l'utilisation de cette méthode d'évaluation semblent se révéler justifiées. L'administration centrale se contente de faire ses évaluations au jugé au lieu de définir des critères si bien que les décisions sont prises sans aucune uniformité sur la foi de quelques renseignements. Le ministre risque de se trouver dans une situation embarrassante si l'on donne aux groupes en question de mauvaises raisons pour rejeter leurs demandes. Je pose évidemment la question suivante. Que fait-on pour remédier à cette situation plutôt lamentable?

● (1450)

L'hon. D. M. Collenette (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je n'ai pas vu cette note de service et sa teneur m'étonne un peu. Dans toute organisation fédérale comme celle du gouvernement du Canada qui a des bureaux régionaux répartis un peu partout dans le pays, certaines décisions suscitent de temps à autre des désaccords ou des conflits entre Ottawa et les régions. C'est un des inconvénients du fédéralisme et certains peuvent parfois estimer que le bureau du ministre ou nos agents à Ottawa cherchent trop à imposer leur volonté. Je ne suis pas du tout de cet avis mais je suis bien prêt à étudier cette note de service et à en discuter avec le député ou à lui dire ce que j'en pense avant que le comité chargé d'étudier les prévisions budgétaires ne se réunisse la semaine prochaine. Peut-être pourrions-nous en discuter sérieusement.

M. Murta: Monsieur le Président, cette note de service n'est pas vraiment nouvelle, car elle est datée du 16 décembre 1983. Elle a été adressée au sous-secrétaire d'État adjoint par le directeur régional de l'Ontario. Si rien n'a été fait pour remédier à cette situation lamentable, je vous exhorte vivement à le faire.